

DÉCLARATION DE SONDAGE, OUVRAGE SOUTERRAIN OU TRAVAIL DE FOUILLE SI PROFONDEUR SUPÉRIEURE A 10 MÈTRES

(Article 131 du Code Minier et loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et ses décrets d'application n° 93-742 - 93-743)

01884x0063

Imprimé à renvoyer dûment complété à la :

DRIRE Champagne-Ardenne

Division Environnement / Sous-Sol

2 rue Grenet Tellier - 51038 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Réservé à l'administration

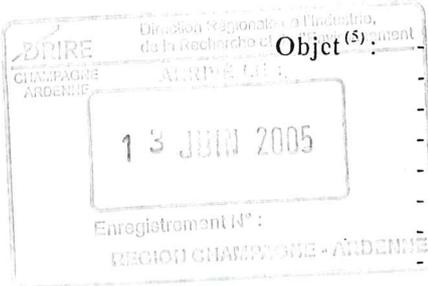
1282/51/05

MAÎTRE D'OUVRAGE ⁽¹⁾ Nom, Prénom (ou raison sociale) : G.A.E.C. de Notre Dame, Mr DUVAL
 Adresse : Ferme Notre Dame
51 510 Cheniers
 Tél. : 03 26 67 61 43
03 26 67 60 76

MAÎTRE D'OEUVRE ⁽²⁾ Nom, Prénom (ou raison sociale) :
 Adresse :
 Tél. :

ENTREPRENEUR ⁽³⁾ Nom, Prénom (ou raison sociale) :
 Adresse : **S.A.R.L. BONIFACE**
 Forages d'eau
 5, rue Pierre Boileau-51420 WITRY-LES-REIMS
 Tél. 03.26.97.11.61-Fax:03.26.97.21.75
 SIRET 330 988 278 00011-APE 452U
 Tél. :

Nature : puits - forage ⁽⁴⁾ : Forage Nombre : 1



- Objet ⁽⁵⁾ :**
- forage de recherche
 - forage d'exploitation
 - forage de reconnaissance
 - piézomètre
 - arrosage
 - irrigation
 - eau potable
 - eau industrielle
 - rabattement
 - climatisation
 - autres
- Indiquer la substance :
 Indiquer la substance :
 Indiquer la nature (sol, fondations, autres) :
 Préciser :
 Préciser :

Profondeur prévue de l'ouvrage : 90 m

TRAVAUX Emplacement : commune (département) : Cheniers (51)
 Rue et n° (ou lieu-dit) : "des Planchiers" = Ferme de Notre Dame
 Date de début des travaux : 16/06/05
 Durée probable : 3 jours

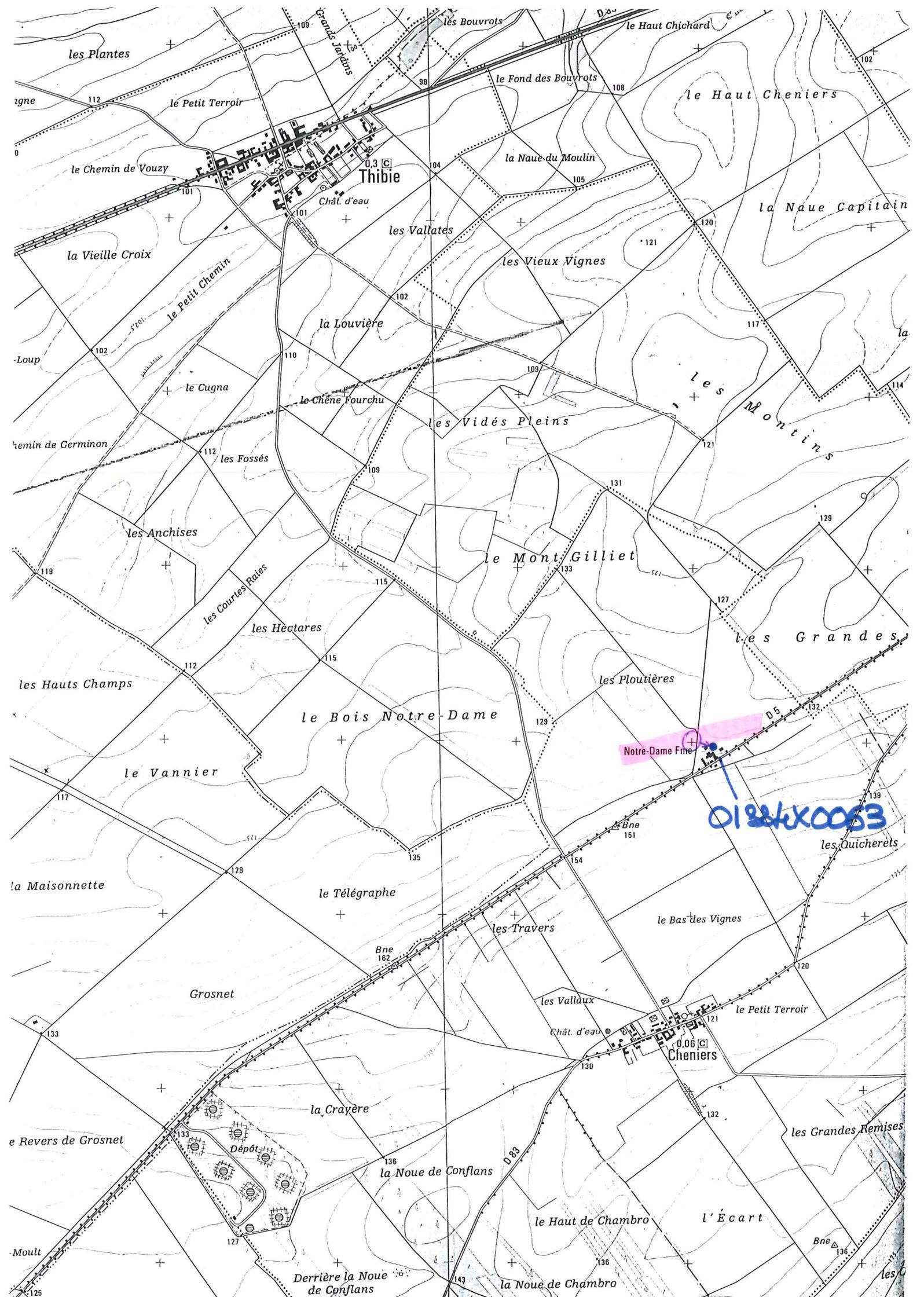
FORAGE D'EAU S'il s'agit d'un ouvrage de prélèvement d'eau, indiquer :
 - le nom de la nappe dans laquelle le prélèvement va être effectué : Craye
 - le débit horaire escompté sur la base des données disponibles : 5.8 m³/h
 - date d'envoi de la déclaration en Préfecture ⁽⁶⁾ :
 (si prof. < 80 m et si le débit est > à 8 m³/h et < 80 m³/h)
 - date d'envoi de la demande d'autorisation en Préfecture ⁽⁷⁾ :
 (si prof. > 80 m ou si le débit est ≥ à 80 m³/h)

DIVERS Le déclarant est ⁽⁴⁾ : Maître d'œuvre - Maître d'ouvrage - Entrepreneur

Date et signature

le 16.06.05

(1) Propriétaire de l'ouvrage.
 (2) Personne ou société qui fait réaliser les travaux.
 (3) Personne ou société qui réalise les travaux
 (4) Rayer la mention inutile ou compléter le cas échéant
 (5) Cocher la case correspondante et compléter éventuellement
 (6) Les déclarations doivent être adressées au Préfet un mois avant le début des travaux.
 (7) La demande d'autorisation nécessite un délai d'instruction de 6 à 8 mois
 N.B. : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux



Notre-Dame Fme

0124/10063

Thibie

Cheniers

Dépôt

les Plantes

le Petit Terroir

le Fond des Bouvrots

le Haut Cheniers

le Chemin de Vouzy

Chât. d'eau

la Naue du Moulin

la Naue Capitain

la Vieille Croix

le Petit Chemin

les Vallates

les Vieux Vignes

la Louvière

le Loup

le Cugna

le Chêne Fourchu

les Vidés Pleins

les Montins

chemin de Germinon

les Fossés

les Anchises

les Courtes Raies

les Hectares

le Mont Gilliet

les Grandes

les Hauts Champs

le Vannier

le Bois Notre-Dame

les Ploutières

Notre-Dame Fme

les Quicherets

la Maisonnnette

le Télégraphe

les Travers

le Bas des Vignes

Grosnet

les Vallaux

le Petit Terroir

le Revers de Grosnet

la Crayère

la Noue de Conflans

le Haut de Chambr

l'Écart

les Grandes Remises

Moult

Derrière la Noue de Conflans

la Noue de Chambr

Bne